

BULLETIN ESTIVAL

NEEWILLER-PRES-LAUTERBOURG n°021



M. André WEBER a fêté ses 80 ans le 18 avril 2025 entouré de sa famille. A cette occasion, Monique LICHTEBLAU, le maire et un conseiller municipal, Bruno JOOS l'ont félicité et lui ont remis le cadeau d'usage.

M. Antoine HEINTZELMANN a fêté ses 90 ans le 12 juin 2025 entouré de sa famille. Désiré OESTERLE, 2ème adjoint, et Richard MASTIO, conseiller municipal, l'ont félicité et lui ont remis le cadeau d'usage



M. Albert HEINTZ a fêté ses 90 ans le 7 juillet 2025 entouré de sa famille. A cette occasion, Monique LICHTEBLAU, le maire, Vincent CLAUSS 1^{er} adjoint et Richard MASTIO conseiller municipal l'ont félicité et lui ont remis le cadeau d'usage.

OUVERTURE de la Mairie :

Lundi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 - Mardi de 8h00 à 12h00 - Jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

Tél : 03 88 94 81 11 - messagerie : contact@neewiller.fr - site : www.neewiller.fr

Permanence de Mme le Maire : jeudi de 10h à 11h et les adjoints : sur RDV



Congés d'été

Le secrétariat de la mairie sera fermé du lundi 4 au jeudi 21 août inclus
En cas d'urgence merci d'écrire à l'adresse mail suivante
mairieurgence@gmail.com



PIQUE-NIQUE 2025

Le 10ème pique-nique des Neewillerois c'est déroulé le 28 juin, par un temps idéal, comme à l'accoutumée, les villageois ont partagé leurs victuailles et leur bonne humeur.



Vous avez envie de donner un peu de votre temps pour aider nos personnes accueillies ? Nous sommes à la recherche de bénévoles pour le centre des restos du cœur de Lauterbourg. Disponible le samedi matin de 8h à 12h en équipe une fois tous les 15 jours ou selon disponibilités.

Merci de prendre contact par téléphone au:

[03.90.55.07.17](tel:03.90.55.07.17) ou par mail à ad67.lauterbourg@restosducoeur.org



Voici ce qui a été déposé à côté des conteneurs biodéchets !
Nous vous rappelons que seuls les déchets alimentaires vont dans ses bacs. Les emballages (métalliques, en cartons, en plastiques), les briques alimentaires et tous les papiers vont dans le bac de tri (poubelles bleues ou jaunes).

Pensez à bien trier vos déchets !

Vous contribuez à la protection de l'environnement.

VISITES GUIDÉES À PIED DANS LA RÉSERVE NATURELLE DU DELTA DE LA SAUER

Organisées par le [Conservatoire d'espaces naturels d'Alsace](http://www.conservatoire-naturel-alsace.fr)



Lieu de départ : RDV au parking de la RN du Delta de la Sauer à Munchhausen [urlr.me/P78n4y](https://www.urlr.me/P78n4y)

Ouverte aux enfants : jeudi 10 juillet, 16h-18h (maximum 20 personnes)

Venez découvrir les habitants de la Réserve naturelle du delta de la Sauer à travers les contes et légendes. De l'origine des moustiques aux particularités des chênes en passant par le Hockemann, vous ne verrez plus ce lieu de la même façon.

Mercredis 16 et 23 juillet, 9h-12h (maximum 20 personnes)

Un garde-animateur du Conservatoire d'Espaces Naturels d'Alsace va vous guider à travers cet espace protégé et vous présenter sa faune, sa flore et la réglementation particulière qui s'y applique.

La réserve naturelle regorge de véritables joyaux : sa mosaïque de milieux, comme les roselières, les bras morts du Rhin, les cariçaias, les prairies inondables, les vasières, les saulaies, vous emporteront dans un site unique en Alsace !

INSCRIPTION OBLIGATOIRE à l'Office de Tourisme du Pays de Seltz-Lauterbourg : info@tourisme-seltzlauterbourg.fr 03 88 05 59 79

HEUREUX ANNIVERSAIRE

JUILLET

M. GARCIA Patrick	70 ans le 05/07
M. FRITZ Armand	72 ans le 06/07
M. HEINTZ Albert	90 ans le 07/07
M. WILDBRET Karl	73 ans le 10/07
M. KLAUSS Siegfried	77 ans le 13/07
Mme ZERR Jacqueline	80 ans le 13/07
M. JENKNER Charles	74 ans le 17/07
Mme STEBACH Françoise	71 ans le 19/07
M. PONS Georges	80 ans le 31/07

AOUT

M. MASTIO ALFRED	84 ans le 02/08
M. BUSCH Harald	74 ans le 03/08
M. PLIQUE Michel	70 ans le 03/08
Mme DILLMANN Clothilde	70 ans le 07/08
Mme HELLBARTH-BUSCH Barbara	71 ans le 10/08
Mme SOYDINC Sabahat	70 ans le 11/08
Mme KLAUSS Evelinde	78 ans le 13/08
Mme MASTIO Simone	76 ans le 14/08
Mme WERLING Michèle	77 ans le 15/08
M. HOFFARTH Gérard	79 ans le 18/08
M. WERLING Christian	79 ans le 25/08
M. STUBER Jean-Claude	89 ans le 29/08

SEPTEMBRE

Mme HOFFARTH Antoinette	74 ans le 02/09
Mme ZERR Annie	82 ans le 09/09
M. RAIFARTH Werner	72 ans le 10/09
Mme STÖRK Eliane	84 ans le 19/09
Mme PONS Anny	79 ans le 29/09
M. MASTIO Michel	80 ans le 30/09



Lundi 14 juillet à 10h30 aura lieu la cérémonie commémorative devant le monument aux morts avec dépôt de gerbe.
A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur vous sera offert par la municipalité dans la salle polyvalente.

MARIAGE

Ils se sont dit OUI!

Tahina ANDRIAMIARANTSOA et Jimmy HEINTZ le 16 avril 2025

Estelle HEINTZ et KNAUB Denis le 24 mai 2025

Anais RIEDINGER et Frédéric FULLENWARTH le 21 juin 2025



Félicitations aux jeunes époux

DECES

Mme Léonie FOELLER est décédée le 3 Juillet 2025 à l'âge de 95 ans



Sincères condoléances à la famille

Nouvelle offre TER qui s'adresse aux groupes de voyageurs

jusqu'à 5 personnes (familles, groupes sportifs, amis...)



Pour les déplacements en illimité le WE (samedi ou dimanche ou JF), y compris pour voyager jusqu'à Paris.

Pour 40€ le groupe et valable toute la journée.

En savoir plus sur le Pass Groupe Week-end :

<https://www.ter.sncf.com/grand-est/tarifs-cartes/tarifs-regionaux/pass-groupe-week-end>

Restez informés avec Fluo Grand Est :

<https://www.fluo.grandest.fr/actualites/pass-groupe-week-end/>

Pass Jeune Grand Est/Grenzenlos : le voyage sans frontières

Destiné aux moins de 28 ans, ce pass permet de voyager en illimité dans les trains et autocars du réseau Fluo Grand Est, ainsi qu'aux trains régionaux du Bade-Wurtemberg, de Rhénanie-Palatinat et de Sarre... le tout pour seulement 29 € par mois ! Une opportunité idéale pour explorer les régions voisines et renforcer les liens franco-allemands.

En vente depuis le 4 juin 2025 : <https://www.ter.sncf.com/grand-est/tarifs-cartes/bons-plans/pass-jeune>

Les avantages

- **Voyages en illimité** dans les trains et autocars du réseau Fluo
- Valable dans les trains régionaux du Bade-Wurtemberg, de Rhénanie-Palatinat et de Sarre.
- Jusqu'à 27 ans inclus
- Valable 1 mois
- Disponible en juillet et en août (soit 29€x2)
- **Seulement 29€ par mois**

Modalités de voyage

Pour voyager, il suffit de vous munir de votre Pass Jeune Grand Est Grenzenlos et de votre carte d'identité, à l'exception des trains en lien avec Paris. Pour emprunter les trains ayant pour départ ou destination Paris, vous devez vous munir d'une réservation à 0€ disponible sur SNCF Connect (*dans "Cartes TER Régionales", sélectionnez le tarif "Grand Est - Pass Jeune Grand Est Grenzenlos*).

LISTE DES DELIBERATIONS DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 15/05/2025

Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité

Mme le Maire donne connaissance au Conseil municipal des règles relatives au calcul des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité dont les dispositions sont aujourd'hui codifiées aux articles R.2333-105 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Elle propose au conseil :

- De calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur au 1^{er} janvier 2025 ;
- De fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie par les articles du code général des collectivités territoriales visés ci-dessus et de l'indication du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ayant décidé de publier les indices et index BTP sous forme d'avis au Journal officiel de la République Française, soit un taux de revalorisation de 57.70 % applicable à la formule de calcul.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

ADOpte la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Adopté à l'unanimité

Redevance d'occupation provisoire du domaine public pour les chantiers de travaux

Mme le Maire tient à informer les membres du Conseil que les articles R2333-105-1, R2333-105-2, R2333 108, et R2333-114-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) fixent le régime des redevances dues aux communes, EPCI, syndicats mixtes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz.

Elle propose au Conseil :

- de décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz ;
- d'en fixer le mode de calcul, conformément à la partie réglementaire du CGCT, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

ADOpte la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance.

Adopté à l'unanimité

Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté de communes de la Plaine du Rhin dans le cadre d'un accord local

Le Maire rappelle au conseil municipal que la composition de la communauté sera fixée selon les modalités prévues à l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Ainsi, la composition du conseil communautaire de la communauté de communes de la Plaine du Rhin pourrait être fixée, à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux :

Le Conseil, après en avoir délibéré,

Par 12 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention

Décide de fixer, à 31 le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté de communes de la Plaine du Rhin, réparti comme suit:

Nom des communes membres	Populations municipales (*ordre décroissant de population)	Nombre de conseillers communautaires titulaires
Seltz	3 168	5
Lauterbourg	2 336	4
Mothern	1 927	3
Beinheim	1 904	3
Niederlauterbach	941	2
Niederroedern	894	1
Scheibenhard	875	1
Munchhausen	799	1
Neewiller près Lauterbourg	653	1
Salmbach	589	1
Trimbach	582	1
Oberlauterbach	549	1
Schaffhouse près Seltz	549	1
Wintzenbach	525	1
Siegen	516	1
Buhl	508	1
Kesseldorf	450	1
Eberbach - Seltz	433	1
Croettwiller	181	1

Autorise Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Avenant à la convention de transfert du Service d'Incendie et de Secours de la commune de Néewiller-près-Lauterbourg vers le Service d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, l'avenant N°3 à la convention de transfert du Service d'Incendie et de Secours de la commune de Néewiller-près-Lauterbourg vers le Service d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin et autorise le maire à signer l'avenant.

Accueil des hôtes de Saint-Sulpice-les-Feuilles – tarifs petit déjeuner

Dans la délibération DCM202504036 du 03 avril 2024 : Accueil des hôtes de Saint-Sulpice-les-Feuilles – tarifs, le montant de la participation pour les personnes hébergeantes pour le petit déjeuner n'était pas mentionné.

Le Conseil Municipal décide de demander une participation financière pour les participants locaux selon les critères suivants :

Cartes pour la manifestation pour les personnes hébergeant des hôtes :

Petit déjeuner = 5 €

Adopté à l'unanimité

Rapport annuel 2024 sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Madame le maire présente le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, le Conseil municipal en prend acte.

LE SPECTACLE DE FIN D'ANNEE

Cette année, le spectacle était sur le thème du tour du monde.



en Europe



en Amérique



en Afrique



en Asie



en Océanie



Ce fut le dernier spectacle pour Mme. Haar, directrice de l'école de Scheibenhard. Nous tenons à la remercier pour ces 10 ans d'investissement au sein du RPI. Nous lui souhaitons une belle continuation dans sa future école à Gamsheim.

Arrêté préfectoral du 02 juillet 2025 portant restriction ou interdiction temporaire de certains usages de l'eau dans le département du Bas-Rhin pour une période allant jusqu'au 31 octobre 2025.

SÉCHERESSE

AYONS LES BONS RÉFLEXES POUR ÉCONOMISER L'EAU

USAGE DOMESTIQUE

-  Éviter de laisser couler l'eau
-  Utiliser les appareils de lavage à plein
-  Limiter les arrosages des jardins
-  Installer des équipements économes en eau

INDUSTRIE

- Recycler certaines eaux de nettoyage
- Mettre en place des circuits fermés

COLLECTIVITÉS

- Réduire les fuites dans les réseaux de distribution d'eau potable
- Optimiser l'arrosage des espaces verts et du nettoyage des voiries
- Connaître les volumes d'eau consommés pour éviter de surconsommer ou gaspiller
- Distribuer des kits hydro-économes dans les foyers

AGRICULTURE

- Mettre en place des tours d'eau pour l'irrigation
- Utiliser un matériel d'irrigation hydro-économe
- Réduire l'irrigation selon les horaires définis dans les mesures de limitation des prélèvements



Durant le week-end de l'ascension, nos amis de St Sulpice les Feuilles ont séjourné à Néewiller/L pour célébrer le 21ème échange entre nos deux communes. Nous avons pu passer de bons moments conviviaux. Lors du conseil municipal exceptionnel du dimanche 1^{er} juin, ils nous ont invité dans 2 ans pour leur rendre visite dans le Limousin.

Merci à toutes les personnes qui les ont accueillis.





La gendarmerie vous donne quelques conseils pour les vacances :

- N'indiquez pas vos dates de départ sur les réseaux sociaux.
- Évitez les signes révélant votre absence (courrier accumulé dans la boîte aux lettres, dates d'absence sur le répondeur téléphonique...).
- N'oubliez pas, avant votre départ, de fermer correctement fenêtres et volets. Vérifier le bon état de vos serrures et verrous, prenez conseils auprès de professionnels pour ces fermetures. Ne cachez pas vos clés sous le paillason, dans un pot de fleurs ou tout autre endroit à l'extérieur.
- Ne laissez pas d'outils ou de matériels à l'extérieur de votre habitation pouvant faciliter les méfaits des cambrioleurs (échelle, tournevis, outillage divers etc.).
- Dans la mesure du possible, ne laissez pas de grosses sommes d'argent dans votre habitation. Mettez vos bijoux, objets d'art et valeurs en lieu sûr. Répertoriez et photographiez-les.
- Signalez votre absence à la gendarmerie locale grâce à l'opération tranquillité vacances.

Pour en savoir plus :

<https://www.masecurite.interieur.gouv.fr/fr/demarches-en-ligne/operation-tranquillite-vacances>



Les 3 espèces d'ambrosies en France

L'**Ambrosie à feuilles d'armoise** (*Ambrosia artemisiifolia* L.), l'**Ambrosie trifide** (*Ambrosia trifida* L.) et l'**Ambrosie à épis lisse** (*Ambrosia psilostachya* DC.) sont des plantes invasives originaires d'Amérique du Nord et capables de se développer rapidement dans de nombreux milieux (parcelles agricoles, bords de route, chantiers, friches, etc.).

Leurs pollens, émis en fin d'été, provoque de **fortes réactions allergiques** (rhinites, etc.) chez les personnes sensibles. L'**Ambrosie à feuilles d'armoise** est l'espèce d'ambrosie la plus répandue en France. L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) a estimé en 2020 qu'au **minimum 1 million de personnes sont allergiques à l'ambrosie en France** et que les **coûts de prises en charge médicale s'élèvent au minimum à 59 millions d'euros par an**.

En plus d'être une problématique de santé publique, les ambrosies sont une **menace pour la biodiversité** (concurrence avec certains végétaux en bords de cours d'eau) et **pour l'agriculture** (pertes de rendement dans certaines cultures). En effet, elles peuvent se développer dans des parcelles agricoles aux dépens des cultures et entraîner des **pertes de rendements** et des **coûts de gestion supplémentaires**. L'**Ambrosie trifide, pouvant atteindre jusqu'à 4 mètres de hauteur et produire jusqu'à 200 graines se développe essentiellement sur les zones agricoles**, dans de nombreuses cultures, notamment de printemps.

LES RISQUES POUR LA SANTE HUMAINE

Le pollen des ambrosies, émis de **mi-juillet à début octobre** selon les conditions météorologiques, est très allergisant : quelques grains de pollen par mètre cube d'air suffisent pour provoquer divers symptômes chez les personnes sensibles. Les réactions les plus couramment observées sont des rhinites, conjonctivites, trachéite (toux sèche), asthme et urticaire.

Les **symptômes sont saisonniers**, avec un pic en septembre, et d'autant plus prononcés que le taux de pollen dans l'air est élevé et persiste pendant plusieurs jours. A l'automne, la tendance évolutive est une plus grande fragilité vis à vis des infections respiratoires hivernales, avec la pérennisation de l'inflammation et de l'hyperréactivité bronchique.

LES RISQUES POUR L'AGRICULTURE

Le développement des Ambrosies à feuilles d'armoise et trifide dans les cultures peut être spectaculaire du fait de la taille et de la densité des populations. C'est aussi le milieu dans lequel le rôle du stock de semences est le plus important.

Tout nouveau foyer doit être géré rapidement pour éviter :

- des **coûts de gestion augmentés** jusqu'à plusieurs milliers d'euros (désherbage et travail du sol),

- la **réduction de rendement** dans les cultures de printemps – même pour une densité faible d'ambroisie – atteignant 13 % à 50%,
 - la **perte totale de la récolte** qui peut être rapidement atteinte,
 - le **déclassement de la récolte** des cultures de printemps dû à présence de graines d'ambroisie.
- Dès qu'un pied d'ambroisie est observé, il faut rapidement l'éliminer car il est difficile de l'éradiquer un foyer une fois qu'il est installé.**

REGLEMENTATION

En France, l'**Ambroisie à feuilles d'armoise** (*Ambrosia artemisiifolia*), l'**Ambroisie trifide** (*Ambrosia trifida*) et l'**Ambroisie à épis lisse** (*Ambrosia psilostachya*) sont classé au code de la santé publique comme espèces nuisibles santé humaine. **Il est donc interdit de les introduire, les transporter, les utiliser, les mettre en vente ou en acheter, sous quelque forme que ce soit.**

Dans les départements concernés par la présence d'ambroisie ou susceptible de l'être, le préfet détermine par arrêté préfectoral les mesures à mettre en œuvre sur ce territoire et leurs modalités d'application.

COMMENT LUTTER CONTRE L'AMBROISIE ?

Tout propriétaire, locataire, exploitant, gestionnaire, ayant droit ou occupant à quelque titre que ce soit d'un terrain bâti ou non bâti, doit entretenir ce terrain en y pratiquant un entretien à la fois régulier et adapté, de nature à empêcher la prolifération des pieds d'ambroisie.

L'objectif de cette lutte contre l'ambroisie est d'interrompre le cycle de l'ambroisie en :

- Empêchant la plante de produire du pollen pour limiter les allergies
- Empêchant la plante de produire des semences pour limiter l'invasion

Il est indispensable de poursuivre les actions de lutte sur plusieurs années pour éradiquer la plante.

SI VOUS TROUVEZ DES PIEDS D'AMBROISIE :

1. Assurez-vous ou faites-vous confirmer qu'il s'agit bien d'ambroisie. Pour cela consulter la page et/ou la carte de reconnaissance pratique de l'ambroisie. Si vous avez un doute concernant l'identification, envoyez par mail une photo à l'Observatoire des ambrosies.
2. Puis signalez là sur la plateforme [signalement ambroisie](#). Cette plateforme permet de cartographier la présence de l'ambroisie en France ainsi que d'en améliorer la gestion.

Si l'ambroisie se trouve sur votre terrain vous devez l'éliminer avant la floraison (entre début août et octobre). Sinon vous devez informer votre mairie et/ou le référent ambroisie de votre commune.

Vous pouvez retrouver l'ensemble des informations sur les ambrosies sur le site : [ambrosie-risque.info](#)

Contacts : observatoire.ambrosie@fredon-france.fr ; Tél : +33(0)7 68 99 93 50

Documentations supplémentaires :

- Carte de répartition des Ambrosies en France : <https://ambrosie-risque.info/ou-se-trouve-lambrosie-en-france/>
- Photothèque de l'Observatoire des Ambrosies – FREDON France : <https://ambrosie-risque.info/outils/videos-et-photos/>
- Documentations sur les ambrosies : <https://ambrosie-risque.info/outils/documentations/>



PHARMACIE DE GARDE

JUILLET

Dimanche 6: Ph de Lauterbourg

Dimanche 13: Ph de Seebach

Lundi 14: Ph de Herrlisheim

Dimanche 20: Ph de Wissembourg

Dimanche 27: Ph Beinheim

AOÛT

Dimanche 3: Ph de Betschdorf

Dimanche 10 : Ph de Bischwiller

Vendredi 15: Ph. de Sessenheim

Dimanche 17: Ph de Wissembourg

Dimanche 24: Ph Roeschwoog

Dimanche 31: Ph de Wissembourg

SEPTEMBRE

Dimanche 7: Ph de Soultz/s/Forêts

Dimanche 14: Ph Sessenheim

Samedi 20: Ph de Mothern

Dimanche 21: Ph Seltz

Dimanche 28: Ph de Hatten



URGENCES

SAMU 15

POMPIERS 18

POLICE SECOURS 17

GENDARMERIE 03 88 94 80 12

Numéro d'urgence européen 112

Société du PIPELINE sud Européen : 04 42 05 01 64

En l'absence des médecins traitants, de samedi midi à lundi 7h. En cas d'urgence vitale appelez le 15.

Infirmières : 03 88 54 67 72 à Lauterbourg / 07 45 03 64 65 à Mothern

Masseurs / Kinésithérapeutes : Sophie SCHMITT 14, route de Lauterbourg 67470 MOTHERN
(soins au cabinet et à domicile) 03 88 54 29 44 / 06 82 14 31 19

Cabinet de kinésithérapie à Lauterbourg :

* cabinet du Parc - 5, rue du Faubourg / 03 88 94 81 07

* cabinet à la gare - 3b, place de la Gare / 03 68 03 29 74 : Thomas THIERSE, Caroline CHRISTEN,

Anne Sophie MAZERAND et Adrien PEREIRA.

SERVICE DE GARDE

Médecin: 03 69 55 33 33

Ambulances: Greiner 03 88 86 51 43

Taxi Pons Philippe: 06 18 88 32 94/philippepons67@sfr.fr



Abrapa. Association d'aide et services à la personne

*Antenne d'aide et accompagnement à domicile de Soultz-sous-Forêts, 1 cour de la Mairie 67250 SOULTZ-SOUS-FORETS Tél. : 03 88 80 41 31

*Résidence Abrapa Wissembourg 17 rue de la Pépinière 67160 WISSEMBOURG TÉL. : 03 88 54 27 54

*Autres services (portage de repas, téléassistance...) 2 rue de Reutenbourg 67205 OBERHAUSBERGEN
Tél.: 03 88 21 30 21

A.F.A.L. Bureau et siège Social : 8 Bld Hanauer 67500 Haguenau. Tél.: 03 88 93 11 00, Email: info@afal.eu.

ASSEDIC numéro unique 3949, Email: www.assedic.fr

Centres médico-sociaux : **Wissembourg** : Place des Carmes Tél.: 03 69 06 73 50

Assistante Sociale : Madame SCHMIDT Véronique sur RDV le jeudi matin de 9h à 12h au Centre Médico-Social de Lauterbourg 26, rue du Général Mittelhauser 67630 **Lauterbourg** : 03 69 06 73 76 Puéricultrice Tél.: 03 69 06 73 77 fax 03 88 94 66 56

Cadastre Haguenau Tél.: 03 88 53 28 04, ouvert tous les jours de 08h30 à 12h et 13h30 à 16h00.

CARSAT à la mairie de Seltz le mardi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h uniquement sur RDV en téléphonant au 3960.

Conciliateurs de justice les lundis de 14h à 17h, sur RDV en téléphonant à la mairie de Wissembourg au 03 88 54 87 87

Com.Com de la Plaine du Rhin du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h, le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h. Tél. : 03 88 53 08 20

 **Déchetterie** Lauterbourg 03.88.94.83.80-Wintzenbach 03.88.86.55.51 du mardi au samedi (du 1 avril au 30 septembre) de 9h-11h45 et 14h-17h15 (du 1 octobre au 31 mars) de 9h à 11h45 et de 13h30 à 16h45

Infobest Pamina 2, rue du Gal Mittelhauser, 67630 Lauterbourg. le lundi 13h30 à 16h30, les mardis, mercredis et jeudis 08h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30, Tél.: 03 68 33 88 00 email: infobest@eurodistrict-pamina.eu site: <https://www.infobest.eu/fr>

Mairie de Lauterbourg : lundi de 14h à 17h, mardi et mercredi de 8h30 à 12h et 14h à 17h, jeudi de 8h30 à 12 h, vendredi de 8h30 à 12h et 14h à 16h et le samedi de 9h à 12h uniquement sur RDV.

Office du tourisme Seltz/Lauterbourg : <https://www.tourisme-pays-seltz-lauterbourg.fr> - 03.88.05.59.79

PLU : consulter le PLU de Néewiller/L **sur le site** : neewiller.fr

Ramonage La Brosse d'Alsace : **Bitz Ramonage** 6a, rue du Haut-Village Mothern. Tél.: 07 88 07 06 38 - bitzalexandre@gmail.com permanence : lundi de 10h à 12h et jeudi et vendredi de 16h à 18h et Feisthammel Quentin 19, rue des faisans 67 120 Duttlenheim.

Entreprise de ramonage : **Giedinger SARL** 31, rue des Tilleuls 67470 Mothern Tél. : 03.88.94.39.54

Servinor Alsace aide à domicile - services à la personne Tél.: 03 88 53 98 76

SMICTOM : 54, rue de l'Industrie WISSEMBOURG / 03.88.54.84.00

SOUS-PREF.DE Haguenau-Wissembourg accueil général : du lundi au vendredi de 08h00-11h30

Syndicat des Eaux de Lauterbourg 26, rue du Général Mittelhauser Tél.: 03 88 94 80 67

contact@syndicat-eau-lauterbourg.fr

Urgences : électricité 03 88 18 74 00 / gaz 0810 43 30 68 ; eaux usées 03 88 19 97 09